

Affiché au
GRAND CAHORS le :
24 MAI 2018



AR PREFECTURE

046-200023737-20180514-14_14_05_2018-DE
Regu le 22/05/2018

Séance du 14 mai 2018 à 19 heures

Commune de CALAMANE – Salle des fêtes

Aujourd'hui, le quatorze mai deux mille dix-huit, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de CALAMANE – Salle des fêtes

Etaient présents :

53 titulaires dont 3 possédant une procuration
7 suppléants

• TITULAIRES : 53

ARCAMBAL
BELLEFONT-LA RAUZE
BOISSIERES
BOUZIES
CABRERETS
CAHORS

M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle,
Mme FOURNIER Martine, M. NOUAILLES Serge, M. ANNES Jean-Pierre,
M. PARNAUDEAU Willy,
M. RAFFY Gilles,
M. SEGOND Dominique,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, M. MUNTE Serge, Mme
LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel, Mme BOUIX Catherine
(Arrivée à 19h45), M. BOUILLAGUET Vincent (Arrivé à 19h45), Mme
FAUBERT Françoise, Mme LENEVEU Hélène, M. SAN JUAN Alain, Mme
BOYER Noëlle, M. TESTA Francesco, M. COLIN Henri, M. DELPECH
Bernard, Mme LOOCK Martine, Mme BONNET Catherine,

CAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
CRAYSSAC
DOUELLE
ESPERE
FONTANES
FRANCOULES
GIGOZAC
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MAXOU
MECHMONT
MERCUES
NUZEJOULS
PRADINES

M. TILLOU José,
M. DUJOL Jean-Paul,
M. TAILLARDAS Claude,
M. PEYRUS Guy,
M. JOUCLAS Guy,
Mme LANES Bénédicte, M. TREIL Jean,
M. PETIT Jean,
Mme VALETTE Roselyne,
M. GUILLEMOT Jean-Luc,
M. MOLINIE Romuald,
M. JARRY Daniel,
Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre
M. MOUGEOT Jean-Paul, Mme VANBESIEN Joëlle,
Mme SIMON-PICQUET Agnès,
M. REIX Jean-Albert,
M. VIVIER Jean-Luc,
M. PRADDAUDE Jean-Paul,
M. DIZENGREMEL Ludovic,
Mme DESSERTAINE Brigitte,
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel, Mme
HILT Martine,
M. MIQUEL Gérard,
M. FIGEAC Philippe,
M. GILES Jérôme,
M. LAVAU Pascal,

• SUPPLEANTS : 7

CAILLAC
CALAMANE
CIEURAC

M. MARTIN Caroline,
M. FAURE Jean-Pierre,
M. GARD Michel,

FONTANES
FRANCOULES
LHERM
ST MEDARD

M. PLANAVERGNE Jean-François,
Mme LAVERGNE Lydie,
Mme SALANIE Jacqueline,
M. CICUTO Daniel,

Etaient excusés ou absents :

22 titulaires

CAHORS

Mme LAGARDE Geneviève, M. SINDOU Géraud, Mme HAUDRY Sabine (procuration donnée à Mme FAUBERT), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. COUPY Daniel (procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE), M. MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte, M. DEBUISSON Guy,

CATUS

M. VAZ Victor,

CRAYSSAC

M. FOURNIER Christian,

ESPERE

Mme BOURDARIE Paulette (procuration donnée à M. PETIT),

LABASTIDE DU VERT

M. CANCEIL Philippe,

LABASTIDE MARNHAC

Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,

MERCUES

Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,

MONTGESTY

M. GALTHIE Jean-Noël,

PONTCIRQ

M. CHATAIN Thierry,

PRADINES

M. LIAUZUN Christian,

ST GERY-VERS

M. BORIES Olivier,

ST MEDARD

M. FERNANDEZ Pierre,

ST PIERRE LAFEUILLE

M. GILBERT Joël,

TOUR DE FAURE

M. PECHBERTY Jean-Jacques,

TRESPOUX-RASSIELS

M. DIOT Fabrice,

Etaient excusés ou absents :

15 suppléants

BOISSIERES

Mme GARRIGOU Isabelle,

BOUZIES

Mme MARMIESE Yvette,

CABRERETS

M. PAULIN Peter,

GIGOUZAC

M. OUVRARD François,

LABASTIDE DU VERT

Mme SOLIVERES Hélène,

LES JUNIES

M. BARDINA Fabien,

MAXOU

M. CHASTAGNOL Gérard,

MECHMONT

M. PONS Stéphane,

MONTGESTY

M. LEFEBVRE Jean-Yves,

NUZEJOULS

M. BESSEDE Arnaud,

PONTCIRQ

M. SOULIER Yves,

ST CIRQ LAPOPIE

M. DECREMPS Frédéric,

ST DENIS CATUS

M. RAFFY Bernard,

ST PIERRE LAFEUILLE

M. BONNET Frédéric,

TOUR DE FAURE

M. EYROLLE Jean-Louis,

Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Voirie

Objet : Programme voirie 2018 – Délégation de maîtrise d'ouvrage et participation financière pour la réfection d'un revêtement de chaussée d'une voie d'intérêt communautaire limitrophe entre Arcambal et Aujols

A été adopté à l'unanimité

24 MAI 2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**Séance du 14 mai 2018Rapporteur : Jean Paul DUJOL

Rédacteur : Denis MONTPEZAT
Service : Voirie

Objet : Programme voirie 2018 – Délégation de maîtrise d'ouvrage et participation financière pour la réfection d'un revêtement de chaussée d'une voie d'intérêt communautaire limitrophe entre Arcambal et Aujols

Mesdames, Messieurs,

Les Communauté d'agglomération du Grand Cahors et Communauté de communes du Pays de Lalbenque-Limogne ont inscrit dans leurs programmes d'investissement 2018 la réfection du revêtement de la chaussée de la voie communale n° 6 dite « Les Ramades » selon des techniques d'enduits bitumineux identiques à l'existant.

Cette voie est située pour moitié sur le territoire de la commune d'Aujols et pour moitié sur la commune d'Arcambal. Les travaux seront donc financés à 50 % par chacun des deux établissements publics de coopération intercommunale.

Par ailleurs, cette opération ne peut pas être scindée pour des contraintes techniques de réalisation des travaux.

La maîtrise d'ouvrage doit donc être déléguée par notre groupement à la Communauté de communes du Pays de Lalbenque-Limogne pour une gestion globale des travaux (voirie, signalisation).

Le plan de financement est le suivant :

Montant total HT	19 397,58 €
Part du Grand Cahors HT	9 698,79 €
Part de la communauté de communes de Lalbenque Limogne HT	9 698,79 €

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- De déléguer la maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors à la Communauté de communes du Pays de Labenque-Limogne de la voie communale N° 6 « Les Ramades » ;

- b- D'autoriser la signature de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et de participation financière du Grand Cahors aux travaux de réfection des chaussées de la voirie d'intérêt communautaire, ci annexée ;
- c- D'autoriser M. le Président ou son représentant à prendre toutes dispositions et à signer tous avenants et tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération ;
- d- De préciser que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2018 pour le montant de la participation du Grand Cahors selon les modalités du plan de financement susvisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

